

NOTICE**1. Nom du médicament vétérinaire**

HY-50 Vet 17 mg/ml solution injectable

2. Composition

Chaque ml contient :

Substances actives :

Hyaluronate de sodium 17 mg

Solution visqueuse, transparente et incolore.

3. Espèces cibles

Chevaux.

4. Indications d'utilisation

Pour le traitement intra-articulaire et intraveineux de la boiterie occasionnée par une dysfonction articulaire liée à une synovite non infectieuse.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'infections articulaires.

6. Mises en garde particulières**Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :**

Dans les cas de boiteries aiguës graves, il convient d'effectuer une évaluation radiographique afin d'écarter toute fracture sérieuse au niveau des articulations.

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Pas de données disponibles.

Incompatibilités majeures :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Cheval :

Fréquent (1 à 10 animaux / 100 animaux traités) :	Réaction articulaire au site d'injection (gonflement au site d'injection, échauffement au site d'injection) ^a
--	--

^a Transitoires et légers. Les effets auto-limitatifs de gonflement et/ou de chaleur au niveau des articulations traitées disparaissent spontanément en l'espace de 48 heures et n'empêchent pas la réussite du traitement.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification :

www.notifieruneffetindesirable-animaux.be/ ou mail : adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie intra-articulaire et intraveineuse.

Voie intraveineuse: 3 ml par voie intraveineuse, à intervalle d'une semaine, pour un total de 3 traitements.

Injection unique par voie intra-articulaire: administrer 3 ml (51 mg) par injection intra-articulaire dans les articulations de moyenne et de grande tailles. L'administration d'une dose de 1,5 ml (25,5 mg) convient au traitement des articulations de plus petite taille, comme les articulations intertarsiennes, tarso-métatarsiennes et interphalangiennes.

On peut traiter plus d'une articulation à la fois.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Dans la mesure du possible, on devrait retirer l'excès de liquide synovial avant d'injecter le médicament.

Sortir le médicament vétérinaire du réfrigérateur environ 10 minutes avant de procéder à l'injection. L'injection doit être effectuée dans des conditions d'asepsie rigoureuse. S'assurer d'enlever saleté, poils ainsi que résidus de médicaments topiques, de savon et d'antiseptique. Ne pas effectuer l'injection intra-articulaire à travers une peau infectée, boursouflée, desquamée ou dont l'état est par ailleurs compromis. Après l'injection, appliquer un pansement stérile et un bandage propre adaptés en fonction de l'articulation traitée.

10. Temps d'attente

Viande et abats : zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver au réfrigérateur (entre 2 °C et 8 °C).
Ne pas congeler.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette de la seringue et sur la boîte après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Les seringues à dose unique préparées pour l'injection doivent être utilisées immédiatement.
Jeter tout reliquat de seringue.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V254825

Présentations :

Boîte de 1 x 3 ml seringue unidose.

Boîte de 12 x 3 ml seringues unidoses.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Avril 2026

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Dechra Regulatory B.V.

Handelsweg 25

5531 AE Bladel

Pays-Bas

Fabricant responsable de la libération des lots :

Eurovet Animal Health B.V.

Handelsweg 25

5531 AE Bladel

Pays-Bas

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Dechra Veterinary Products NV

Atealaan 34

2200 Herentals

Belgique

Tel: +32 14 44 36 70

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

17. Autres informations